

**Conseil associatif. 7 novembre 2022 à Montbazin**  
**avec usage des outils de télécommunication**

**COMPTE-RENDU**

**Participants** : M. Dumas, V. Despierre, C. Azevedo Coste, J.P. Chambert, C. Goussakowsky, Y. Stubert.

**Absents excusés** : P. Arson, P. Braquart.

● **Nomination d'un membre d'honneur**

Lucien Royer, au regard de son engagement et de sa prise de responsabilités au sein de la M.J.C. de Montbazin (président et/ou animateur depuis 1978, relance de l'association en l'an 2000, de nouveau président jusqu'en 2013 et animateur jusqu'en 2021, membre du conseil d'administration/conseil associatif jusqu'en 2022) est élevé par vote en ligne à la qualité de membre d'honneur de la M.J.C.

● **Débat sur la cotisation fédérale**

La cotisation fédérale réglementaire est fixée à 6,50 €.par membre dde chaque M.J.C., ce qui correspond, selon l'effectif retenu par la fédération ( 129 adhérents) à une somme de 838.50 €. Considérant que la M.J.C. de Montbazin est gérée uniquement par des bénévoles, que nous n'avons pas de salarié, que l'animation des activités est assurée pour moitié environ par des bénévoles, que nous engageons chaque année une politique fortement sociale en direction particulière des jeunes pratiquant l'enseignement instrumental (prise n charge de 40 % des cotisations dues par les familles), que nous avons par ailleurs renoncé volontairement à la subvention municipale pendant la crise du covid par solidarité, que nous n'utilisons pas, enfin, les services de la fédération (participation aux rémunérations de permanents, formations, stages, divers...) nous décidons par vote en ligne de verser une cotisation forfaitaire à la fédération.

● **Validation et mise à jour des statuts**

Afin de nous mettre en conformité avec les services préfectoraux et en application des statuts, nous décidons par vote en ligne de convoquer une assemblée générale extraordinaire le vendredi 25 novembre à 9h. En salle des colonnades, avec report de cette A.G.E. le samedi 26 à 9h.30 en salle Occitanie si le quorum n'est pas atteint lors la lère séance. Sujet : validation des actuels statuts de 2018 et mise à jour des statuts en 2022. Un P.V. spécifique, destiné au greffe des associations de la préfecture de l'Hérault est établi.

● **Assemblée générale**

L'assemblée générale ordinaire est convoquée le samedi 26 novembre en salle Occitanie à 10h.

Sécrétariat :



Yvon Stubert

Le responsable légal



Cyril Goussakowsky